



Ddtpfe refusé l'autorisation de travail car métier non en tension

Par **maddy6**, le **28/11/2009** à **13:46**

Bonjour,rrnrJe suis en France depuis 5 ans et je suis d'origine Indienne. Je suis rentré avec un visa étudiant malheureusement le renouvellement de titre de séjour a été refusé.
rrnrComme je travaille en Cdi (2 CDI) dans 2 hôtels différents comme Réceptionniste et Veilleur de nuit j'ai déposé un dossier pour la régularisation par le travail après plusieurs mois ma demande vient d'être refusé par le DDTPFE pour la raison que le poste Réceptionniste et veilleur de nuit n'est pas un métier en tension sur île de France.rrnr Donc maintenant j'ai un délai de 2 mois pour faire un recours!! rnLa notification a été faite le 20 nov avant la nouvelle circulaire de Eric Besson! Maintenant que dois-je faire??? Faire une nouvelle demande ou bien faire un recours. rnPensez-vous j'ai une chance de régulariser comme j'ai travaillé à l'hôtel???rnMerci de me répondre,rnBonne journernchandra